



**Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec**

## **Outil sur le rôle d'une Table régionale membre du MÉPACQ**

*“ Son rôle, ses responsabilités ”<sup>1</sup>*

3575, Boul. St-Laurent #202, Montréal, H2X 2T7 Téléphone: (514) 843-3236, Télécopieur: (514) 843-6512

---

<sup>1</sup> Il faut prendre note que tout au long de ce document, nous nous attardons aux obligations démocratiques des organisations et non pas aux obligations légales.

## Préambule

C'est avec un double objectif que le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec a décidé de créer un outil sur le rôle d'une Table régionale en éducation populaire autonome :

- instrumenter principalement les conseils d'administration et/ou comités de coordination des Tables régionales et permettre aux nouveaux groupes adhérant à une Table régionale de bien saisir le rôle de cette dernière.
- permettre aux groupes désireux de mettre sur pied une Table régionale en ÉPA dans les régions où il n'en existe pas de comprendre le rôle particulier d'une Table régionale en éducation populaire autonome.

Ainsi, ce document se veut un instrument d'appropriation, un outil de base pour bien saisir ce qui fait la particularité d'une Table régionale en éducation populaire autonome.

## La démarche proposée

La démarche que nous vous proposons se situe d'abord et avant tout dans un mode interrogatif. En effet, nous avons tenté de développer un instrument servant à nous interroger collectivement sur notre mission, nos mandats, notre rôle, nos responsabilités. Un outil servant à nous questionner sur les moyens que nous mettons de l'avant pour actualiser notre mission, nos mandats, notre rôle, nos responsabilités. Un document "évolutif" en ce sens qu'il sera enrichi des commentaires et réflexions des personnes qui auront fait la démarche.

### Quelques aspects pratiques :

*Combien de temps doit-on prévoir? Nous prévoyons une période d'environ trois heures pour effectuer la démarche dans son entier si les personnes participant à la rencontre ont reçu et travaillé le document à l'avance.*

*Doit-on faire la démarche complète? La démarche peut se faire par étapes si on dispose de périodes de temps moins longues. On peut aussi ajouter des questionnements à une section particulière si on le juge pertinent dans un contexte donné.*

*Qui doit y participer? Bien que s'adressant particulièrement aux conseils d'administration et/ou aux comités de coordination des Tables régionales en ÉPA, cet outil peut également être distribué et utilisé par l'ensemble des groupes membres ou désireux de devenir membres d'une Table régionale en ÉPA.*

*À quelle fréquence doit-on s'y attarder? Il peut être utilisé de façon périodique : à tous les trois ans pour se re-situer comme organisation, à l'arrivée de nouveaux membres au conseil d'administration, etc..*

## Section 1

---

### La définition de l'éducation populaire autonome

*“ L'éducation populaire autonome représente l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critiques par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu. ”*

### Les objectifs de l'éducation populaire autonome

L'éducation populaire autonome vise à développer toutes les possibilités d'apprentissage à l'extérieur du réseau d'éducation institutionnalisé. En ce sens, toutes les formes d'éducation populaire autonome vécues dans les organisations des milieux populaires doivent être reconnues. On peut acquérir des connaissances, faire des apprentissages dans différents domaines d'activités et de plusieurs façons. Mentionnons, par exemple, des sessions de travail afin d'organiser un débat public avec les politicien-nes, la mise en scène d'un procès pour agression sexuelle pour amener les personnes à réfléchir sur la violence faite aux femmes et sur leur propre comportement, etc.

L'éducation populaire autonome, ce sont les occasions multiples d'apprendre et de se développer à travers la vie associative, les services et l'action collective des groupes populaires, qui sont nés de la volonté des milieux populaires de se prendre en charge.

C'est l'éducation à l'autonomie dans la vie quotidienne et dans les relations communautaires, c'est l'éducation à la critique sociale, à la défense de ses droits, bref à l'exercice de ses devoirs de citoyen-nes et donc au renforcement de la démocratie.

C'est apprendre à s'exprimer, analyser, organiser, travailler collectivement et se solidariser.

C'est se donner des outils de développement personnel et collectif; c'est se donner les moyens d'influencer son milieu et de mettre en oeuvre des solutions innovatrices face aux problèmes rencontrés.

C'est aussi développer des pratiques pédagogiques adaptées aux besoins et aux cheminements de divers groupes de personnes.

### Les principes de l'éducation populaire autonome

- Avoir une visée de **transformation sociale** et travailler sur les causes des problèmes sociaux plutôt que sur les effets.
- Adopter des **démarches d'apprentissage** qui mènent à des **actions collectives**.
- Rejoindre des populations qui ne **contrôlent pas ou peu leurs conditions de vie et de travail**.
- Favoriser la **prise en charge** du groupe et des démarches d'apprentissage par la population.

*Un groupe d'ÉPA c'est donc :*

*Le Centre d'éducation populaire de LaVille qui fait des soirées pour expliquer les normes minimales du travail aux travailleurs et travailleuses.*

*La “ gang ” de Ste-Paroisse qui font de la bouffe ensemble tout en jasant des coupures dans la santé et dans l'éducation et des répercussions qu'elles ont dans leur vie.*

*Le groupe qui après en avoir jaser pas mal, a organisé une manifestation devant le monument du centre-ville de LeurreCité pour dénoncer la privatisation de leur système d'aqueduc.*





## **Le MÉPACQ s'est doté d'une structure démocratique ou de lieux pour réaliser sa vie associative**

### Assemblée générale

L'Assemblée générale est souveraine et constitue la première instance décisionnelle du MÉPACQ. Elle est composée de trois (3) délégué-e-s par Table régionale membre. Elle définit les orientations et détermine les priorités d'action.

### Comité de coordination

Le Comité de coordination exerce tous les pouvoirs entre la tenue des assemblées générales et voit à l'exécution des décisions et des mandats donnés par l'Assemblée générale. Il doit adopter le plan de travail du MÉPACQ, définir les mandats du Comité exécutif et de certains comités de travail. Il sert de lieu d'échange sur les pratiques et les luttes en éducation populaire autonome. Il est composé de deux (2) délégué-e-s par Table régionale membre.

### Comité exécutif

Le Comité exécutif s'acquiesce des mandats qui lui sont confiés. Il sert de porte-parole officiel, assure la gestion de l'organisme et du personnel et supervise les différents comités de travail. Il est composé de quatre représentant-e-s des régions et d'un-e représentant-e de la permanence. Les membres du C.E. désignent entre eux-elles un-e président-e, un-e vice-président-e, un-e secrétaire et un-e trésorier-ère. Un-e permanent-e siège comme administratrice-teur.

### Comités de travail

Un comité de travail est composé de personnes nommées par l'Assemblée générale, le Comité de coordination ou le Comité exécutif. Son statut peut être celui de comité ad hoc ou de comité permanent. Il exécute les mandats prescrits par l'instance dont il relève.

### Permanence

L'équipe permanente voit à l'exécution des mandats confiés par l'Assemblée générale, le Comité de coordination et/ou le Comité exécutif. Elle est responsable de l'organisation et de l'exécution du travail au MÉPACQ. Les membres de l'équipe permanente participent comme membres actifs-ives au sein des divers comités de travail.

6. À quelle instance et/ou comité du MÉPACQ notre Table régionale est-elle impliquée?
7. Quels sont les mandats particuliers de cette instance ou de ce comité?

<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
---





## ***Il faut que la Table régionale se dote d'une structure démocratique ou de lieux pour réaliser sa vie associative***

Bien que chacune des Tables régionales fonctionne de façon différente, quelques éléments structurels sont absolument nécessaires pour mener à bien ses mandats.

### *Assemblée générale*

C'est l'instance qui réunit l'ensemble des groupes membres et qui détermine les orientations et les axes de travail de la Table régionale. Dans les statuts et règlements que l'assemblée s'est donnée, elle a spécifié également diverses responsabilités qu'elle voulait conserver exclusivement. Parmi les plus répandues : recevoir les états financiers annuels, adopter les prévisions budgétaires, élire les membres de son conseil d'administration, etc.

Dans la vraie vie, la majorité des Tables régionales ont plus d'une assemblée générale durant l'année car, étant l'endroit où peut s'exprimer directement chacun des groupes, il s'agit du lieu le plus important pour la vie associative.

### *Conseil d'administration (parfois Comité de coordination ou Conseil régional)*

Entre les assemblées générales, il se passe bien des choses : des activités ont lieu, des consultations doivent être faites, des décisions doivent être prises pour répondre aux objectifs fixés par l'Assemblée générale. L'Assemblée générale élit donc un Conseil d'administration et lui confie le mandat de voir à la réalisation de ses objectifs. Les membres du Conseil d'administration, afin de répondre adéquatement à leur mandat, doivent tenter de travailler pour l'ensemble des membres avec une vision régionale (en tenant compte de l'ensemble des parties du territoire) et une vision sectorielle (en tenant compte de l'ensemble des problématiques portées par ses membres).

### *Permanence*

Parce que les membres du conseil d'administration sont des militantes et des militants déjà engagé-e-s dans un groupe de base, ils et elles confient l'opérationnalisation des mandats à la permanence (qui peut être une équipe ou une personne selon les besoins et la capacité financière de la Table). La permanence doit donc en plus d'assurer de la réalisation du plan d'action de la Table, agir comme représentante (délégué-e) dans les lieux que les membres lui indiquent, s'assurer que les membres ont été adéquatement consultés et que ses mandats sont clairs, transmettre les informations pertinentes aux membres, organiser les activités demandées par les membres, faire la gestion administrative et financière quotidienne, répondre aux demandes de soutien " technique " des membres, etc.

Dans bien des cas, et plus particulièrement lorsque la permanence se résume à une seule personne, les membres de la Table se donnent d'autres " instruments " pour faciliter l'atteinte des objectifs.

### *Comité exécutif*

Ce comité, qui parfois joue le rôle du Conseil d'administration, est habituellement formé d'élus-e-s. Ceux-ci se nomment ce qu'on appelle des " officiers " : président-e, secrétaire, trésorier-ère et autres administrateur-trice-s. Ce comité plus restreint a généralement comme mandat de veiller plus particulièrement à l'administration et aux finances en plus de répondre aux situations " urgentes " entre les réunions du Conseil d'administration ou de l'instance plus large.

### *Comités de travail*

Ces comités peuvent être permanents ou " ad hoc "; ils sont généralement issus de l'Assemblée générale et travaillent sur des dossiers précis. Comme leur nom l'indique, ce sont des comités qui exécutent un travail que les membres jugent important de réaliser et pour lequel ils croient que l'apport de cerveaux et de bras supplémentaires est nécessaire. Habituellement, la composition de ces comités se détermine selon les intérêts des membres : il est beaucoup plus facile de travailler sur un dossier qui nous intéresse...



## Une Table régionale a un rôle et des responsabilités

Chacune des Tables régionales est une organisation autonome ancrée dans une réalité et un contexte particulier, ce qui amène des différences sensibles dans l'exercice de ses rôles et responsabilités. Cependant, le rôle d'une Table régionale membre du MÉPACQ est toujours teinté de son appartenance à un mouvement qui s'identifie d'abord et avant tout à l'éducation populaire autonome.

*Les rôles et responsabilités d'une Table régionale en ÉPA se réalisent donc principalement via cinq grands types d'activités : promotion, développement et défense; formation et information; action et intervention; représentation et concertation; soutien.*

*Parce que l'éducation populaire autonome vise la transformation sociale et la prise en charge individuelle et collective; parce que les pratiques d'éducation populaire autonome sont des démarches d'apprentissage menant à des actions collectives; parce que les populations qui ne contrôlent pas ou peu leurs conditions de vie et de travail, qui forment les groupes d'éducation populaire autonome, veulent travailler sur les causes des problèmes sociaux, les rôles et responsabilités d'une Table régionale en ÉPA comporteront toujours de forts aspects d'implication, d'action, de réflexion critique, de vie démocratique, etc. et auront la plupart du temps pour objets l'amélioration des droits sociaux par le biais d'actions et de revendications politiques.*

Une Table régionale est le “ leader régional ” en ce qui à trait à l'éducation populaire autonome. Elle doit donc développer un discours, une expertise qui lui permettra de prendre sa place et de faire essaimer les principes et pratiques d'ÉPA de façon à élargir le bassin de personnes qui, en adhérant aux principes de l'éducation populaire autonome, agiront pour qu'advienne une société plus juste.

16. Comment notre Table régionale s'y prend-t-elle ?

---

---

---

---

---

---

---

---

Une Table régionale en ÉPA agit afin de défendre ses groupes membres tant sur les enjeux sociaux que politiques. Elle agit sur plusieurs fronts afin de promouvoir l'action, les droits et les intérêts de ses groupes membres et des personnes qui les constituent. Elle s'implique donc activement dans les divers dossiers sociaux portés par ses membres et concernant les personnes qu'ils rejoignent.

17. Comment notre Table régionale s'y prend-t-elle ?

---

---

---

---

---

Une Table régionale en ÉPA est un lieu de partage, d'analyse critique, d'identification d'enjeux et de création d'outils pour en faciliter la compréhension, l'appropriation et la diffusion. Elle est donc constamment à l'affût des informations en provenance de ces membres ou susceptibles de les éclairer sur les grands enjeux sociaux et les modifications aux “ règles du jeu ” qui peuvent affecter la vie démocratique de notre société.

18. Comment notre Table régionale s'y prend-t-elle ?

---

---

---

---

---

---

Une Table régionale en ÉPA, en plus de faire connaître les pratiques et les luttes des groupes, est elle-même active. Elle initie des mobilisations, elle participe à des actions collectives. Elle offre un soutien logistique et/ou financier pour supporter des luttes visant à faire avancer les droits sociaux. Elle tente de créer les meilleures conditions pour que s'actualisent les principes mis de l'avant par le mouvement d'éducation populaire autonome<sup>3</sup>. Bref, c'est un outil supplémentaire que les groupes se donnent pour transformer la société.

19. Comment notre Table régionale s'y prend-t-elle ?

---

---

---

---

---

---

---

---

<sup>3</sup> Les principes du *Cadre de référence pour un projet de société* du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec sont :

- Des rapports égaux entre les femmes et les hommes
- Une société juste sur les plans économique et social
- Une société démocratique
- Une société non-violente
- Une société non-discriminatoire
- Un environnement sain
- Des plaisirs pour mieux vivre



## Section 4

---

### **La personne déléguée et les délégués et déléguées<sup>5</sup> ont aussi des rôles et responsabilités**

Tout comme une personne est déléguée par son groupe pour aller le représenter à la Table régionale, des personnes seront amenées à aller à divers endroits pour représenter la Table régionale. Elles seront déléguées à une rencontre de “ Solidarité populaire ” pour développer des alliances avec le milieu syndical et travailler sur divers dossiers. Elles seront nommées comme déléguées pour défendre les intérêts des groupes à un comité du Conseil régional de développement. Elles seront déléguées pour représenter leur région au Comité de coordination de leur mouvement national, le MÉPACQ.

Bien que ces lieux soient très différents, le rôle des délégué-e-s et des délégués et déléguées demeurent les mêmes. Nous nous attarderons ici à décrire le rôle et les responsabilités, tant de la personne déléguée par sa Table régionale en ÉPA pour la représenter aux différentes réunions de son mouvement national, le MÉPACQ, que des personnes qui la délèguent.

La responsabilité première de la personne déléguée est de s’assurer d’avoir un mandat de son groupe pour accepter cette délégation. Ainsi, il faut au préalable que les membres du groupe aient décidé collectivement qu’ils et elles jugent suffisamment important les objets traités dans ce lieu pour y investir temps et énergie. Donc, la responsabilité corollaire des délégués et déléguées est de s’assurer que la personne choisie détient bel et bien ce mandat de son groupe.

*information recherche information débat information mandat information transmission information*

On résume souvent le rôle des personnes déléguées par cette expression : *courroie de transmission*. En effet, une des tâches importantes de la personne déléguée se situe au niveau de l’information : de la recherche d’information et de la transmission d’information.

La personne déléguée a donc un rôle de recherche d’information : s’assurer d’avoir en main les documents nécessaires à une bonne connaissance du lieu où s’exercera sa “ représentation ” (exemples : les statuts et règlements du MÉPACQ, le cadre de référence pour un projet de société du MÉPACQ, les orientations du mouvement, les procès-verbaux des dernières assemblées générales, etc.). Elle doit, par ailleurs, s’assurer que ces documents sont disponibles, accessibles, connus et partagés par l’ensemble des membres de sa Table régionale. Les membres de la Table régionale ont également la responsabilité de s’informer et de s’approprier ces informations.

Mais le rôle d’information de la personne déléguée ne s’arrête pas là. La personne déléguée doit s’assurer d’avoir l’information nécessaire des membres de sa Table régionale afin de jouer pleinement son rôle lors des rencontres des diverses instances du mouvement soit, amener les questions, les opinions, les propositions émanant de sa Table régionale. Les déléguées et délégués ont, pour leur part, le devoir d’informer la Table de tout élément qu’ils et elles jugent pertinents en regard des dossiers traités.

---

<sup>5</sup> Selon le Petit Larousse illustré, 1988

Délégué-e : personne chargée d’agir au nom d’une ou de plusieurs autres.

Délégué-eur-trice : personne qui fait une délégation.

Délégation : acte par lequel le dépositaire d’un pouvoir en transmet l’exercice à un tiers.

Ce n'est pas tout : la personne déléguée doit également transmettre l'information et participer aux discussions lors des réunions du mouvement. Elle doit prendre sa place dans les débats qui ont lieu afin de faire valoir les points de vue, les propositions émanant de sa Table régionale et saisir le point de vue des autres Tables régionales ainsi que les enjeux nationaux. La personne déléguée doit donc posséder et amener une vision régionale, tout en demeurant ouverte et consciente des enjeux nationaux.

La personne déléguée a une dernière tâche d'information à accomplir. Elle doit ramener l'information, l'argumentation et les décisions à sa Table régionale. Elle doit s'assurer que les membres de sa Table régionale comprennent bien et adhèrent aux décisions du mouvement. Les délégués et déléguées ont également la responsabilité de questionner la personne déléguée.

La personne déléguée doit cependant faire plus que s'informer et informer les autres. Elle doit également stimuler les débats afin d'obtenir des mandats et défendre ces mandats lors des rencontres du mouvement. Autrement dit, elle doit s'assurer que les débats aient lieu et que le plus grand nombre de groupes membres puissent y participer afin de dégager des positions collectives bien éclairées. En somme, elle doit aller chercher des mandats clairs et les arguments pour faire valoir, défendre les positions de la Table régionale. Pour ce faire, elle utilise divers moyens : elle s'assure que les ordres du jour des réunions du mouvement sont disponibles pour l'ensemble des membres de la Table régionale, elle s'assure qu'on inscrive les points à débattre lors des rencontres de la Table régionale, elle stimule la participation à ces dites réunions, elle développe des mécanismes de liaison avec les groupes membres de la Table régionale, etc.

Par ailleurs, tant la personne déléguée que les délégués et déléguées, doivent avoir la préoccupation de déterminer des balises encadrant le mandat. En effet, il arrive souvent pendant un débat que la proposition initiale soit modifiée par un amendement. Il faut donc prévoir des alternatives comme : décider ensemble quelles sont les conditions minimales en deçà desquelles la Table régionale ne pourrait s'impliquer dans une action. En d'autres termes, la personne déléguée doit, autant que possible, se voir donner par les membres de sa Table régionale une marge de manoeuvre pour exercer son travail en fonction des intérêts du plus grand nombre.

On le voit, le rôle des personnes déléguées se définit en bonne partie en terme de communication. En effet, les personnes déléguées doivent s'assurer de posséder l'information, de la comprendre, de la transmettre, d'obtenir des mandats clairs, de les défendre, de les transmettre, etc., dans un " perpétuel " mouvement de va-et-vient. Cependant, afin d'alléger leur tâche, il existe un moyen : la cohésion du mouvement.

***En effet, c'est en stimulant les groupes à participer aux activités et actions de la Table régionale, à informer la Table de leurs activités, à collaborer à la réalisation du " Bulletin " de la Table, à informer leurs membres et discuter avec elles et eux afin de pouvoir donner une opinion sur les questions mises en débat à la Table, à amener des débats à la Table à partir des préoccupations de leurs membres, à questionner leurs délégué-e-s, représentant-e-s et permanent-e-s, à répondre aux mots d'ordre donnés, etc., que la personne déléguée s'assure de remplir son mandat le plus adéquatement et avec le moins d'effort possible.***

